

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Séance ordinaire du **11 avril 2023** – 20 h – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : Mme OFFENBURGER Céline
Présents : 13
Absents : 2 Date de convocation : 04 avril 2023
Nombre de procuration(s) : 1

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence (arrivée à 20 h 55) - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 20)- OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie (Mme GRAUFEL a donné procuration à Mme TANGHE Marielle) - SAETTEL Christiane

7. Hôtel d'Entreprises - Location du local n° 3

M. le Maire rappelle que le bail du local n° 3 de l'Hôtel d'Entreprises, situé au 2B rue du Stade a été dénoncé et que le préavis court jusqu'au 31 mai 2023. M .MAURER, locataire actuel a fait savoir qu'il n'envisageait pas de quitter les lieux avant l'échéance du préavis. Par conséquent, le local sera disponible à la location dès le 1^{er} juin 2023.

M. URBAN Denis, intéressé par ce point, quitte la salle .

M. le Maire informe l'assemblée qu'un entrepreneur local serait intéressé pour installer son activité chauffage – sanitaire et terrassement dans ce local. Il s'agit de M. Luc URBAN. Une visite des lieux sera organisée prochainement pour lui présenter le local et les conditions de location.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- VU la disponibilité du local n° 3 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2B, rue du Stade à compter du 1^{er} juin 2023,

- VU la demande de M. URBAN Luc domicilié à INNENHEIM sollicitant la location du local n° 3 de l'Hôtel d'Entreprises d'une superficie de 215 m² pour y installer son activité,

- DECIDE de retenir la demande de location du local n°3 de l'Hôtel d'Entreprises introduite par M. URBAN Luc aux conditions financières ci-dessous avec effet au 1^{er} juin 2023 :

- loyer mensuel HT de 900,00 € (neuf cents euros)
- acompte mensuel sur charges de 300,00 € (trois cents euros)

- CHARGE M. le Maire d'établir le contrat de bail commercial régissant la présente location,


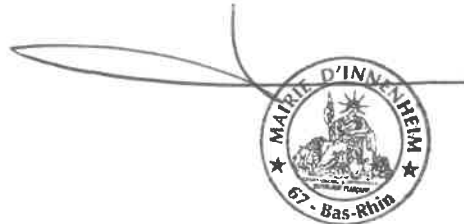
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de bail ainsi que tout document y afférent.

M. URBAN Denis revient dans la salle.

La secrétaire de séance,
Céline OFFENBURGER.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 13 avril 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 17 avril 2023